

Fiche de données de sécurité VERTISE FLOW

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : VERTISE FLOW

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal Utilisation professionnelle Fonction ou catégorie d'utilisation Produit à usage dentaire.

Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Kerr Italia S.r.I Via Passanti, 332 84018 Scafati (SA) - Italy T +39-081-850-8311

E-mail: safety@kerrhawe.com

Fabricant Kerr Italia S.r.l. Via Passanti, 332 84018 Scafati (SA) - Italy T +39-081-850-8311

E-mail: safety@kerrhawe.com

Personne de contact : safety@kerrhawe.com - tel. 00-800-41-050-505 (08.00-17.00)

Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC® Emergency Call Center. Emergency Telephone Number (for USA only) 001-Numéro d'urgence

800-424-9300 International and Maritime Telephone Number +1 (703) 527-3887

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Skin Sens. 1 H317 Aquatic Chronic 3 H412

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Attention

Mention d'avertissement (CLP)

Composants dangereux méthacrylate de 2-hydroxyéthyle, mequinol, 4-méthoxyphénol, éther monométhylique de

l'hydroquinone

Mentions de danger (CLP) H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/un équipement de protection du visage

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Phrases supplémentaires Ce produit est un dispositif médical exempt, règlement (ce) no 1272/2008 du parlement

européen et du conseil, article 1d:

les dispositifs médicaux, tels que définis dans les directives 90/385/CEE et 93/42/CEE, qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et dans la

directive 98/79/CE.

2.3. **Autres dangers**

Autres dangers qui n'entraînent pas la Aucun(es) dans des conditions normales.

classification

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	(n° CAS) 868-77-9 (Numéro CE) 212-782-2 (Numéro index) 607-124-00-X (N° REACH) 01-2119490169-29	=>4-<10	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
mequinol, 4-méthoxyphénol, éther monométhylique de l'hydroquinone	(n° CAS) 150-76-5 (Numéro CE) 205-769-8 (Numéro index) 604-044-00-7 (N° REACH) 01-2119541813-40	<1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
oxyde de zinc	(n° CAS) 1314-13-2 (Numéro CE) 215-222-5 (Numéro index) 030-013-00-7 (N° REACH) 01-2119463881-32	<1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours 4.1.

Premiers soins général Pas de mesures spéciales / spécifiques.

Premiers soins après inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée:

consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant Premiers soins après contact oculaire

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après ingestion En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est

consciente). Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de mesures spécifiques identifiées.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction 5.1.

Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Moyens d'extinction appropriés

Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Agents d'extinction non appropriés

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie Ininflammable.

Danger d'explosion Le produit n'est pas explosif.

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence 6.1.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants de protection contre les Mesures générales

produits chimiques, un sarrau ou un tablier de laboratoire pour éliminer les risques de

contact prolongé ou répété avec la peau.

Pour les non-secouristes

Equipement de protection Voir section 8.

Procédures d'urgence Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage 6.3.

Pour la rétention Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer

conformément aux règlements locaux en vigueur.

Quantités importantes: mettre les substances solides dans des récipients qui ferment. Procédés de nettoyage

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'écart de la chaleur, des

surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver dans l'emballage d'origine.

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

Produits incompatibles Agent oxydant. Acides forts.

Lieu de stockage Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter le fournisseur pour informations complémentaires.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

mequinol, 4-méthoxyphénol, éther monométhylique de l'hydroquinone (150-76-5)		
France	Nom local	4-Méthoxyphénol
France	VME (mg/m³)	5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipement de protection individuelle Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants en caoutchouc nitrile. Epaisseur du matériau : 0,09mm.

Temps de rupture : >480 min. STANDARD EN 374.

Lunettes de sécurité. STANDARD EN 166. Protection oculaire Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié Protection des voies respiratoires Protection respiratoire non applicable





Autres informations Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Pâte. Apparence

Couleur Couleurs variées. Odeur Fruitée. Ester.

Seuil olfactif Aucune donnée disponible pΗ Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (l'acétate Aucune donnée disponible

butylique=1)

Point de fusion Aucune donnée disponible Point de congélation Aucune donnée disponible Point d'ébullition Aucune donnée disponible Point d'éclair Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C Aucune donnée disponible Densité relative Aucune donnée disponible

Masse volumique 2 - 2,5 g/cm3

Solubilité Produit insoluble dans l'eau. Log Pow Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique Aucune donnée disponible Propriétés explosives Le produit n'est pas explosif. Propriétés comburantes Aucune donnée disponible Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

9.2. **Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut polymériser.

10.4. Conditions à éviter

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. matières réductrices. Peroxydes organiques. Amines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non classé

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)		
DL50 orale rat	5050 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg	
oxyde de zinc (1314-13-2)		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg	
DL50 orale	> 7950 mg/kg Oral, mouse	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg	
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,57 mg/l/4h	

300553 VERTISE FLOW 28/08/2015

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Peut provoquer une irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique) Peut irriter les voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)		
CL50 poisson 1 227 mg/l (96 herures - Pimephales promelas)		
oxyde de zinc (1314-13-2)		
CL50 poisson 1	1,1 mg/l 96 h (Onchorhyncus mykiss)	
CE50 Daphnie 1	24,6 48 h (Daphnia magna)	

12.2. Persistance et dégradabilité

VERTISE FLOW		
Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible.		
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)		
Biodégradation	84 % (méthode OCDE 301D)	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

VERTISE FLOW		
Potentiel de bioaccumulation	Pas de données.	
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)		
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	1,3 - 1,5	
Log Pow	0,47	
oxyde de zinc (1314-13-2)		
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	92	

12.4. Mobilité dans le sol

VERTISE FLOW		
Ecologie - sol	Peu soluble.	

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

VERTISE FLOW

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucune, à notre connaissance. Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Éliminer comme un déchet dangereux.

Méthodes de traitement des déchets : Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante. Eliminer le contenu/récipient

conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des

déchets

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 18 01 06* - produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directives nationales

Règlement no (CE) 453/2010 (CLP), (CE) 1907/2006 (REACH)), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Indications de changement:

Informations réglementaires. Identification des dangers.

2.1	Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]	Enlevé	
2.1	Mentions de danger (CLP)	Ajouté	Aquatic Chronic 3, H412
3.2	Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]	Enlevé	

Sources des données : Règlement no (CE) 453/2010 (CLP), (CE) 1907/2006 (REACH)), (CE) n° 1272/2008 (CLP)

et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition

professionnelle.

 Date d'émission
 : 02/12/2009

 Date de révision
 : 28/08/2015

 Remplace la fiche
 : 30/09/2014

 Signature
 : A. Åsebø Murel

Texte intégral des phrases H et EUH:

Texte integral des prinses i i et 2011.		
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1	
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	
H302	Nocif en cas d'ingestion	
H315	Provoque une irritation cutanée	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	

Les information fournies dans cette fiche technique sont considérées comme correctes en regard des connaissances et expériences actuelles mais aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exhaustivité. Il est donc dans l'intérêt de l'utilisateur de s'assurer que ces informations satisfont au domaine d'utilisation envisagé.